

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE79

présenté par
M. Mathiasin, rapporteur

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	100 000
Conditions de vie outre-mer	100 000	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La vie chère est l'une des préoccupations majeures dans les outre-mer.

Cet amendement vise à augmenter les crédits des Observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR) qui contribuent à donner une information transparente aux consommateurs et à permettre aux pouvoirs publics de prendre les mesures idoines pour lutter contre la vie chère.

Si le présent projet de loi prévoit un doublement des crédits alloués au fonctionnement de l'ensemble des OPMR, eu égard à l'importance de leurs missions, une rallonge budgétaire paraît néanmoins nécessaire.

Cela représente un transfert de crédits de 100 000 euros de l'action n° 03 « pilotage des politiques des outre-mer » du programme 138 « Emploi outre-mer » pour abonder l'action n° 02 « aménagement du territoire » du programme 123 « conditions de vie outre-mer ».